

# Médecine de soins

Le rapport avec la maladie et les soins est très différent de celui de la France. C'est d'ailleurs un sujet de discussion sans fin dans la communauté française, soit on s'y résigne soit on rentre en France à la moindre alerte.

## - Le médecin traitant

L'environnement médical des Pays-Bas est comparable à celui de la France. La plupart des médecins (Arts ou Huisarts) parlent anglais, certains parlent français.

Le médecin traitant est la clé de voûte du dispositif : tout comme en France, vous devez en choisir un et le consulter à chaque fois que vous êtes malade. Il faut obligatoirement passer par un médecin généraliste pour pouvoir consulter un spécialiste. C'est un peu le garde fou du système car c'est lui qui décide de vous orienter si nécessaire vers les services compétents (excepté en cas d'urgence).

Dès votre arrivée, renseignez-vous pour trouver un médecin qui vous corresponde. Ensuite téléphonez à son secrétariat pour savoir si le médecin peut vous accueillir parmi ses patients. Sachez qu'il est difficile de changer de médecin aux Pays-Bas, c'est pourquoi cette étape est importante.

## Médecins francophones accrédités auprès du Consulat général de France à Amsterdam :

### Médecins généralistes francophones

#### Amsterdam

**Dr. J. van ITERSSEN**  
Apollolaan 197  
1077 AX Amsterdam  
Tél. : 020 - 664 03 93  
(Amsterdam-Sud)

#### Maastricht

**Docteur M.J.M. HUIJNEN**  
Hertogsingel 43  
6211 ND Maastricht  
Tél. : 043 321 22 31

#### Nimègue (Nijmegen)

**Docteur J.M. STRAAT**  
Vossenlaan 76  
6531 SN Nimègue  
Tél. : 024 356 09 54

## Sas van Gent

### Docteur F. PUIJLAERT

Oranjobolwerk 2  
4551 AB Sas van Gent  
Tél. : 0115 41366

## Terneuzen

### Docteur H.E.F.A. NIJSTEN

Anna Bijnstraat 25  
4532 CV TERNEUZEN  
Tél. : 0115 612324

## - les urgences

Dans le cas d'une urgence, ne vous préoccupez pas de votre situation de couverture médicale et dirigez vous au poste d'urgence ( EHBO) le plus proche. Selon la loi néerlandaise toute institution médicale est tenue de traiter un patient en cas d'urgence quelque soit sa couverture.

### Numéros utiles :

- Ambulance/Police/Sapeurs pompiers - Tél : 112 (ou que vous soyez aux Pays-Bas)
- Ambulance (Amsterdam) - Tél : (020) 555 55 55
- Médecin (urgence jour et nuit) - Tél : (070) 346 96 69
- Dentiste (urgence jour et nuit) - Tél : (006) 821 22 30
- Consulat Général de France à Amsterdam : 020-53.06.969
- Permanence : 06.51.59.69.48
- Garde de sécurité du poste : 00.31.(0)70.312.58.80

Adresses des [représentations diplomatiques et consulaires françaises à l'étranger](#) (sur le site de la Maison des Français de l'étranger)

## - Les hôpitaux

L'infrastructure hospitalière néerlandaise est bonne. La médecine est de qualité. Avant de quitter la France, il faut penser à se munir du formulaire E111 pour éviter l'avance des frais médicaux en cas d'hospitalisation.

Si vous résidez aux Pays-Bas, les frais d'hospitalisation seront directement pris en charge par votre assurance privée.

Si vous séjournez temporairement aux Pays-Bas et si vous n'avez pas pu consulter un médecin au préalable, vous devrez présenter votre Carte européenne d'assurance maladie (CEAM) : l'hôpital contactera votre caisse d'assurance maladie aux Pays-Bas, **Agis Zorgverzekeringen** (votre centre de Sécurité sociale en Hollande. Cet organisme gère le dossier des assurés vivant temporairement aux Pays-Bas).

Vous devez être muni de cette carte dès votre arrivée aux Pays-Bas afin d'être couvert durant votre séjour. Vous devez la demander à votre caisse d'assurance maladie au moins 15 jours avant le départ. Pour obtenir le remboursement de vos frais médicaux en cas d'hospitalisation, il faudra vous inscrire préalablement auprès d'Agis Zorgverzekeringen.

Attention, les tarifs des soins sont très élevés et la participation des habitants aux frais est importante : pour être remboursé à 100% et sans franchise, le [Plan santé international de la SMENO](#) vous couvre

### Sites utiles

- [Site d'Agis](#) (en Néerlandais)
- [Site de l'Ambassade de France](#)
- [Assurance Maladie](#)
- [Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale](#)

### Liste des hôpitaux

- Hôpital AMC (AMSTERDAM) - Tél : (020) 566 91 11
- Hôpital Dijkzigt (ROTTERDAM) - Tél : (010) 463 92 22
- Hôpital Bronovo (Bronovolaan 5, 2597 AX LA HAYE) - Tél : (070) 312 41 41
- Hôpital Juliana Kinderziekenhuis (pour enfants) (Spoortlaan 600, 2566 MJ LA HAYE) - Tél : (070) 312 72 00
- Hôpital Leyenburg (Leyweg 275, 2545 CH LA HAYE) - Tél : (070) 359 20 00
- Hôpital Rode Kruis (Spoortlaan 600, 2566 MJ LA HAYE) - Tél : (070) 312 62 00
- Hôpital Medisch Centrum Haaglanden (Lijnbaan 32, 2512 VA LA HAYE) - Tél : (070) 330 20 00

## - Les médicaments

La plupart des produits pharmaceutiques ne sont délivrés que sur ordonnance médicale. Les traitements médicamenteux sont difficiles à obtenir car le maintien au repos à domicile est souvent prescrit comme préalable à tout diagnostic. Les antibiotiques sont peu utilisés.

On distingue deux types de pharmacies :

- l' Apotheek : pour les médicaments prescrits par le médecin et ceux sans prescription
- le Drogist (DA, Etos, Kruidvat, Trekplester): médicaments en vente libre et des produits de parapharmacie